



together possible.

Appel à manifestation d'intérêt

*En vue de la réalisation d'une évaluation de la mise en œuvre des plans
de gestion environnementale et sociale UFA 10 020 et 10 022 de la*

SIM

Termes de références consultance

Octobre 2017

1. Contexte et justification

Le Cameroun dispose d'un arsenal juridique et réglementaire assez élaboré en matière de gestion de l'environnement. Ces textes de loi sont soit généraux et couvrent la gestion de l'environnement dans tous ses aspects y compris les aspects sociaux et économiques, soit spécifiques aux écosystèmes particuliers. Par ailleurs le Cameroun a ratifié, un certain nombre de convention visant la protection de l'environnement. Sur le plan institutionnel relatif à la gestion de l'environnement au Cameroun, il y'a entre autre un Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable et un Comité interministériel de l'environnement. Quant à l'institution internationale, la majorité des organismes de financement multilatéraux se sont dotées de directives et d'une procédure d'évaluation environnementales qui conditionnement le financement des projets de développement. Il s'agit notamment de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne.

Dans le cadre de la prise en compte de l'environnement dans ses activités, La Société Industrielle de Mbang(SIM) a mis sur pied une politique interne en matière environnementale conformément aux lois et règlements en la matière A ce jour, elle a conduit une étude d'impact environnementale et sociale et élaboré des plans de gestion environnementales et sociales notamment dans ses UFAs 10 020 et 10 022 .L'objectif recherché à moyen terme est de minimiser les impacts négatifs de ses activités sur l'environnement par la mise en œuvre des mesures atténuations

Dans le sens d'amélioration continue de ses performances en matière de bonnes pratiques environnementales et sociales, la société SIM et WWF Cameroun ont signé un protocole d'accord qui a pour objectif de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles dans ses concessions et la certification. Forestière

C'est dans ce cadre que s'inscrit cette consultance sur l'évaluation de la mise en œuvre des PGES des UFAS 10 020 et 10 022, dont le but est de fournir à la SIM des données sur le niveau de mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts négatifs engagées et leurs effets environnementaux et sociaux.

2. Objectif

L'objectif global est d'évaluer le niveau de mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts environnementales et sociales contenues dans les PGES des UFAs 10 020 et 10 022

3. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il est question de :

- Rassembler les PGES des UFAs concernés
- Faire une synthèse des mesures d'atténuation et indicateur de performances sur les populations et l'environnement
- Conduire des réunions avec les populations (bantous, baka, ouvriers..) pour apprécier le niveau d'effets de mesures d'atténuations engagées
- Visiter forêt, sites et villages pour apprécier les réalisations
- Restituer les résultats de l'évaluation auprès de la société Sim et populations

4. Résultats attendus

- Les réunions avec les populations sont organisées
- Les réalisations liées aux mesures d'atténuations sont visitées et capitalisées
- Les résultats de l'évaluation sont restitués auprès de la société SIM et la population villageoise
- Un rapport avec de propositions d'amélioration prenant en compte la spécificité des peuples autochtones baka et les exigences de la certification est élaboré et soumis à la fin de la mission ;

5. Lieux

Site Malea ancien, les Ufas 10 020, 10 022 et villages riverains (Ngatto ancien, Zoulabot ancien, Malea ancien et les hameaux Baka)

6. Période assignée à l'étude

L'étude couvre la période allant du 1 au 15 novembre 2017 soit : 02 jours préparation, 06 jours de terrains, 03 des restitutions et 03 pour finaliser et soumettre le rapport

7. Composition et coordination

L'étude sera conduite par un consultant. La coordination de l'étude sera assurée par le Senior Forest officer du programme Jengi TRIDOM , sous la supervision du Programme manager WWF Jengi TRIDOM assistée du Coordonnateur programme forêt WWF Cameroun.

8. Critères de sélection et modalités de soumission du consultant

1- Statuts des soumissionnaires :

Experts individuels justifiant des compétences requises

2- Qualifications :

Avoir au moins Bac + 5 en science de l'environnement ou un diplôme équivalent, avec une expérience confirmée dans les domaines de la gestion environnementale et sociale et de la gestion durable des forêts et certification

3- Compétences, connaissances et expériences requises :

Avoir au moins 4 années d'expérience pertinentes, de préférence dans une institution gouvernementale ou non gouvernementale, internationale ou sous régionale, de gestion environnementale et sociale et de la gestion durable des ressources naturelles ;

- Bonne connaissance du milieu biophysique et du contexte socio-économique de la zone de travail ;
- Avoir conduit des travaux similaires ;
- Capacités à communiquer oralement et par écrit en français ou en anglais ;

Maîtrise de l'application informatique standard (Windows, Word, Excel, PowerPoint)

4- Composition du dossier de soumission:

- Un curriculum vitae détaillé, explicitant les compétences pour la mission ;
- Une offre méthodologique (max 01 page) explicitant la compréhension de la mission et la description de la manière de la conduire,
- Une offre financière détaillée, mentionnant les prix unitaires et quantités proposées, per diem, tous frais de déplacements et d'études.

NB : Tout le dossier doit être rassemblé en UN ET UN SEUL fichier PDF.

Les manifestations d'intérêt doivent être soumises par courriel aux adresses suivantes : angniado@wwfcam.org; nsonne@wwfcam.org et getoga@wwfcam.org au plus tard le **25 octobre 2017 à 13 heures avec comme objet du message : <Eval PGES SIM>**